

Rail et transbordement

Description de produit

Valable dès **01.2019**

Les caractéristiques du produit Rail et transbordement sont les suivantes.

1. Caractéristiques de la prestation

1.1 Étendue de la prestation

L'offre Rail et Transbordement englobe le transport ferroviaire des caisses mobiles, des conteneurs et des semi-remorques (unités de chargement) entre des terminaux définis (points de transbordement) en Suisse. Vous trouverez l'offre de points de transbordement en Suisse sur www.sbbcargo.com.

Transport ferroviaire: CFF Cargo assume le rôle d'opérateur: il organise et assure le transport ferroviaire.

Transbordement de caisses: CFF Cargo réalise le transbordement des unités de chargement dans des terminaux en Suisse. Il assure lui-même ou achète les prestations de transbordement.

1.2 Points et heures de desserte

Des heures de desserte individuelles (livraison et enlèvement des conteneurs) sont publiées pour chaque point de transbordement et chaque transport. Une modification des heures de desserte est possible.

Les heures de desserte publiées ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16 § 1 CIM.

1.3 Durée d'acheminement et horaire

Notre offre dépend de l'horaire en vigueur. Les horaires ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16 § 1 CIM.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des modalités de commande suivantes.

2. Modalités de commande

2.1. Réservation

Le client commande des emplacements sur wagons. Pour la vente d'emplacements, on distingue réservations régulières et réservations ponctuelles.

Toutes deux sont à transmettre électroniquement (Interface internet CCO). En cas de réservation par e-mail ou par fax, un supplément de CHF 20.– est facturé.

2.2. Réservations régulières

Les réservations régulières portent sur des transports réguliers et de structure similaire (jour, heure, quantité). Les quantités escomptées sont convenues dans le contrat de transport et enregistrées par la Dispo TC comme réservation régulière pour la durée de validité du contrat. Les clients sont tenus de communiquer toute modification des quantités régulières intervenant en cours de contrat par e-mail à la Dispo TC (dispo.container@sbbcargo.com).

Si la quantité effective à transporter dépasse la quantité de transport convenue dans le contrat, l'excédent est automatiquement transformé en réservation ponctuelle et n'est transporté qu'en cas de capacité disponible.

Annulation:

En cas d'annulation de commande pour des quantités de transport réservées, les conditions suivantes s'appliquent:

- Jusqu'à 17h00 la veille (jour ouvrable), aucun frais d'annulation n'est dû.
- À partir de 17h00 la veille (jour ouvrable) jusqu'à 2 heures avant la fin du chargement, CHF 50.– sont facturés par emplacement.
- En cas d'annulation de commande ultérieure ou de non-présentation, 100% du prix du transport est facturé.

2.3. Réservations ponctuelles

Les réservations instantanées sont des réservations irrégulières ou de dernière minute qui ne sont exécutées que si les capacités correspondantes sont disponibles. Aucune ressource n'est réservée pour les réservations ponctuelles. Les commandes doivent être adressées à la Dispo TC. Les réservations ponctuelles sont traitées dans leur ordre d'arrivée à la Dispo TC.

Heure et conditions:

La Dispo TC réceptionne les réservations ponctuelles pendant les heures d'ouverture (lu-ve de 6h00 à 18h00). La faisabilité du transport est vérifiée le plus rapidement possible et confirmée au donneur d'ordre.

Annulation

En cas d'annulation de commande pour des quantités de transport réservées, les conditions suivantes s'appliquent:

- Jusqu'à 17h la veille (jour ouvrable), aucun frais d'annulation n'est dû.
- À partir de 17h la veille (jour ouvrable) jusqu'à 2 heures avant la fin du chargement, CHF 50.– sont facturés par emplacement.
- En cas d'annulation de commande ultérieure ou en l'absence de remise du chargement, 100% du prix du transport est facturé.

2.4. Traitement des réservations par la Dispo TC

La Dispo TC est votre interlocuteur pour le traitement opérationnel des transports Rail et transbordement.

2.5. Données relatives aux conteneurs

L'ordre de transport doit obligatoirement faire état du code BIC ou code ILU.

Exception: pour les unités de chargement qui ne sont pas encore identifiées avec le code ILU, il est possible d'utiliser, pour les transports nationaux, les numéros de conteneurs internes ou le numéro d'immatriculation du véhicule.

2.6. Taille des envois

Le volume de transport minimal est d'une unité de transport par emplacement. La longueur maximale d'un emplacement sur wagon est de 7,45 m.

Pour les envois comportant des conteneurs d'un poids brut de plus de 16 t (poids du conteneur inclus), un supplément de 25% du prix de base est facturé. Le poids maximal pour deux conteneurs est de 60 tonnes.

2.7. Nouveaux trafics

La faisabilité des nouveaux trafics doit être clarifiée au préalable.